

Angers, le 27 septembre 2021

L'Inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Éducation Nationale
de Maine-et-Loire

Affaire suivie par:
CASNAV 49
Laurence Dubreil

Courriel :

Coordonnatrice 2nd degré :
Valérie François
ce.casnav49@ac-nantes.fr

Coordonnatrice 1^{er} degré :
Lucie Durand
ce.casnav49ecole@ac-nantes.fr

Site :
<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/casnav49/>

Cité administrative
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX

<http://www.ia49.ac-nantes.fr/>

à

Mesdames, Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les directeurs des
CIO,

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs des
écoles publiques,

Objet : scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA)

Références : n° 2021/2022.ASL-084

Circulaire n°2002-063 du 20 mars 2002 : modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère du premier et second degré.

Circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012 : organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.

La présente circulaire départementale a pour objet de rendre lisible l'organisation du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves Allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de Voyageurs) départemental et d'explicitier les procédures d'accueil et de scolarisation des EANA dans le département. Les EANA sont accueillis et scolarisés dans les établissements de notre département dans le premier comme dans le second degré sur l'ensemble du territoire ; il nous est nécessaire d'articuler l'individuel et le collectif en prenant en compte les jeunes avec leur histoire, leur(s) langue(s) et leur culture dans un groupe classe, avec l'ambition de les faire réussir. Les profils des élèves allophones se diversifiant de plus en plus, il est indispensable de connaître les procédures d'accueil et de scolarisation des EANA, les rôles complémentaires des dispositifs ouverts comme les Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivant (UPE2A), et d'identifier les ressources mobilisables.

Les orientations de cette note s'inscrivent dans celles fixées par le comité de pilotage académique du CASNAV.

Les éléments de cette présente note sont détaillés sur le site IA 49 – vie pédagogique – CASNAV : <https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/casnav49/>

1. Accueil, scolarisation, affectation

La circulaire n°2012-141 du 2-10-2012 rappelle que « *La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. (...) L'Ecole doit aussi être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles souvent fragilisés par les changements de leur situation personnelle.* ». Il est essentiel de réfléchir au premier temps d'accueil dans l'école ou l'établissement pour rassurer

enfants et familles ; ce moment clef est l'affaire de tous, et un enseignant référent dans chacun des établissements doit permettre ce premier lien de connaissance. Un livret d'accueil, traduit en 14 langues expliquant l'organisation de notre système éducatif est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>

L'accueil vise à prendre en compte le parcours antérieur du jeune, à mesurer ses compétences acquises dans sa langue d'origine, sa langue de scolarisation si celle diffère de la langue familiale ou toute autre langue connue du jeune et à évaluer ses besoins pour lui permettre de réussir dans un parcours de scolarisation en France. Est considéré comme Elève Allophone Nouvellement Arrivé (EANA) tout élève non scolarisé en France l'année scolaire précédente, non-francophone ou n'ayant pas une maîtrise suffisante des apprentissages scolaires lui permettant de réussir immédiatement à développer des compétences dans une classe du cursus ordinaire sans construction d'un projet personnalisé ou d'adaptation pédagogique.

Dans les écoles primaires : cf. annexe 1

Deux possibilités d'inscription dans les écoles : par le CASNAV 49, notamment sur l'agglomération angevine parfois sur Cholet, ou par le maire de la commune ou d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal. Après cette inscription, les EANA sont accueillis et inscrits par le directeur de l'école dans leur classe d'âge. Le CASNAV 49 peut accompagner la première rencontre avec l'école et contribuer à l'évaluation des compétences linguistiques et scolaires pour mettre en place un parcours individualisé au plus vite.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers des ressources pour accueillir les élèves dans le 1^{er} degré :

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/casnav49/l-accueil-des-eana-dans-le-1er-degre/>

Dans les collèges et lycées : cf. annexe 1

Plusieurs voies d'inscriptions sont possibles en fonction de la situation du jeune :

Moins de 16 ans :

- En contexte familial : directement auprès de l'établissement de secteur à la suite de la demande de la famille et l'établissement communique avec le service élèves et le CASNAV.
- Mineur Non Accompagné : les éducateurs prennent contact avec le CIO qui se mettra en lien avec le service élève pour une affectation en établissement et communication avec le CASNAV. Les différents acteurs se mettront en lien pour le bilan de positionnement qui pourra être passé par un enseignant référent de l'établissement ou le Casnav 49 si besoin.

Plus de 16 ans / moins de 18 ans :

- en contexte familial :
 - o avec des documents témoignant d'une scolarisation antérieure ordinaire, directement auprès de l'établissement de secteur.
 - o sans aucun document, rendez-vous au CIO en même temps que le service élève et/ou le casnav 49
- pour les jeunes mineurs non accompagnés, accueil au Centre d'Information et d'Orientation pour un premier entretien avec un psy-EN et un bilan de positionnement pour évaluer ses compétences linguistiques et scolaires par le CASNAV 49. L'affectation est prononcée par l'IA-DASEN dans un établissement et/ou un dispositif UPE2A selon l'avis de la commission ENA.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers des ressources pour accueillir les élèves dans le second degré :

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/casnav49/l-accueil-des-eana-dans-le-2nd-degre/>

2. Prise en compte du profil de l'élève, accompagner l'inclusion des élèves allophones

Evaluations de positionnement

L'accueil permet de prendre en compte le parcours antérieur du jeune et ainsi mesurer ses compétences acquises dans sa langue d'origine ou autre langue acquise pour construire un parcours particulier et des aménagements pédagogiques si nécessaires.

Dans le 1^{er} degré : l'évaluation de positionnement peut se faire par les enseignants de l'école ou par une enseignante itinérante Français Langue Seconde en s'adressant à la coordonnatrice 1^{er} degré : Lucie Durand ce.casnav49ecole@ac-nantes.fr . Deux réponses peuvent être apportées : une aide directe auprès de l'élève par l'enseignante FLS ou une aide indirecte auprès de l'équipe enseignante en construisant un parcours personnalisé. L'objectif étant de faciliter la scolarisation en classe ordinaire, même si celle-ci peut être aménagée, évolutive ou complétée par des dispositifs dans les deux écoles où une UPE2A existe (Marie-Talet et Jules Verne à Angers).

Dans le 2nd degré : L'évaluation de positionnement est réalisée par l'enseignant identifié FLS de l'établissement, le professeur référent ou la coordinatrice CASNAV 49 à partir d'outils pouvant être fournis par le CASNAV 49. (Ces outils existent en 24 langues et sont accessibles à tous). Cf. Annexe 2

Le bilan est systématiquement partagé avec l'équipe pédagogique des établissements, des dispositifs, Session d'Accueil et d'Immersion Pédagogique (SAIP), UPE2A, Mesure d'Accompagnement et de Scolarisation Temporaire (MAST) ou encore de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) pour la mise en place d'un parcours articulé avec l'emploi du temps de l'élève dans son établissement. Une attention particulière sera portée à la poursuite des apprentissages des compétences déjà travaillées dans le pays de scolarité antérieure, la valorisation des langues étrangères déjà connues et l'articulation avec l'apprentissage du Français Langue Seconde. L'envoi de ce bilan peut être accompagné d'un échange téléphonique pour étayer le test de positionnement et la décision de la cellule Elèves Nouvellement Arrivant (ENA).

Des livrets d'accueil bilingues édités par Eduscol destinés aux parents existent en 14 langues. Ils sont un outil pour favoriser l'accueil et faire prendre connaissance aux familles des grands principes du système scolaire français. Ils sont à télécharger dans la rubrique ressources.

3. Articulation avec les dispositifs spécifiques complémentaires

Pour répondre au mieux aux besoins des jeunes en fonction de leur parcours antérieur, de leur projet d'orientation et de vie, des compétences linguistiques et scolaires déjà acquises, une commission départementale « Cellule ENA » se réunit *a minima* une fois par mois, voire plus en début d'année pour croiser les regards sur les besoins des jeunes et proposer la meilleure affectation répondant ainsi aux besoins identifiés. Cette commission est pilotée par l'IEN-IO et constituée du Service Elèves, de la coordonnatrice CASNAV 49 2nd degré, des enseignants d'UPE2A, d'UPE2A pro, de la SAIP, d'un chef d'établissement, des directeurs des CIO, de la MLDS ou toute autre personne pouvant apporter un éclairage.

Des propositions sont faites en coordination, en complémentarité et en articulation avec l'affectation principale des jeunes (cf. annexe 1) :

- Pour les collégiens, si le bilan révèle que l'élève a été peu ou pas scolarisé antérieurement et que le niveau en lecture dans la langue d'origine et mathématiques est inférieur au cycle 2, un temps en UPE2A ou à la SAIP (Session d'Accueil et d'Immersion Pédagogique) peut être envisagé. Une affectation dans ces dispositifs est alors prononcée par l'IA-DASEN. Une convention entre l'établissement d'origine de l'élève et l'établissement abritant le dispositif SAIP (collège Montaigne à Angers) ou UPE2A (collèges Joachim du Bellay à Cholet ou Chevreul à Angers) sera signée.
- Pour les jeunes de 16 à 18 ans, une proposition peut être faite en UPE2A-pro située à l'EREA de Saint Barthélémy si un projet professionnel existe, à la MAST (Mesure d'Accompagnement et de Scolarisation Temporaire) située au LP Henry Dunant à Angers ou encore dans les pôles de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).

- Si le collégien/lycéen a été scolarisé antérieurement, l'accompagnement dans l'apprentissage de la langue française est assuré dans son établissement d'inscription.

Dans les établissements où il n'existe aucun moyen dédié au FLS, on n'hésitera pas à solliciter l'accompagnement d'un enseignant ayant la certification complémentaire FLS ou étant intéressé par cette question d'apprentissage de la langue. Des demandes d'HSE peuvent être faites auprès du CASNAV 49 motivées par un projet personnalisé pour le ou les jeunes; ces demandes seront étudiées au fil de leur arrivée par le CASNAV 49 dans le respect de l'enveloppe globale affectée à ces suivis.

L'apprentissage de la langue française pour pouvoir réussir une scolarisation et à plus long terme un projet d'orientation et de vie est un long processus et la plupart des élèves ont besoin de plus d'une année pour consolider ces apprentissages. Toutes les aides mises en place gagneront à faire l'objet d'un PPRE–passerelle pour permettre à chaque nouvelle équipe de poursuivre les accompagnements démarrés (école-collège; 3^{ème}/lycée; tout autre changement d'établissement). Je vous remercie de mettre le CASNAV 49 en copie pour faciliter le suivi et l'accompagnement des équipes.

4. Des ressources

Le CASNAV 49 est à votre écoute pour vous aider dans la construction des parcours personnalisés des élèves, dans l'aide aux équipes pour penser l'inclusion des élèves ou toute autre question :

1^{er} degré : coordonnatrice : Lucie Durand : 2 jours / semaine : les mardis et jeudis : ce.casnav49ecole@ac-nantes.fr

2nd degré : coordonnatrice départementale : Valérie François : ce.casnav49@ac-nantes.fr; secteur Angers : Anne-Sophie Renoust : 1 jour / semaine; secteur Cholet : Bénédicte Gicquiaux : 1 jour / semaine; secteur Saumur : Laura Gripon : 2heures / semaine

Le site départemental : <https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/casnav49/>

Un espace collaboratif a été créé et est régulièrement complété : toutes les enseignantes et tous les enseignants de FLS du Maine-et-Loire, 1er et 2nd degrés, peuvent accéder au parcours "Formations CASNAV49 EANA" sur la plateforme m@gistere. Vous y retrouverez :

- les supports de formation du CASNAV49
- des forums pour échanger et mutualiser les outils et les pratiques

Contactez ce.casnav49@ac-nantes.fr si vous souhaitez bénéficier de l'accès à ce parcours.

5. Evaluation et certification

Comme pour tous les autres élèves, les compétences du socle sont évaluées et validées par le Diplôme National du Brevet, le Certificat de Formation Générale. Le Diplôme d'Etude en Langue Française scolaire (DELFS) atteste d'un niveau de maîtrise de la langue française en fin d'année. Le DELFS permet d'attester à un moment clef de la scolarisation de l'élève de ses progrès dans l'apprentissage du français. Une information du CASNAV académique précise au mois de janvier les modalités d'inscription des élèves pour la session de mai. Le choix du niveau d'inscription du candidat (A1, A2 ou B1) doit faire l'objet d'une concertation d'équipe.

6. L'enquête nationale en ligne

Depuis 2017, le Ministère a déployé une enquête nationale en ligne qui se déroule tout au long de l'année scolaire. Le champ de l'enquête correspond aux élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés au cours de l'année. Il s'agit donc des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS).

Dans le premier degré, ce sont les enseignantes itinérantes FLS qui la renseignent au fur et à mesure des arrivées des EANA en lien avec l'IEN responsable du CASNAV 49. Les écoles qui scolarisent des EANA directement sans accompagnement des enseignantes itinérantes peuvent envoyer les coordonnées des élèves à l'adresse ce.casnav49ecole@ac-nantes.fr

Dans le second degré, les chefs d'établissement ont la responsabilité de renseigner cette enquête nationale au fur et à mesure. Un courrier de Monsieur le Recteur, ainsi que le guide d'utilisation de l'application vous est transmis par le CASNAV académique dès l'ouverture annuelle de la campagne. Pour renseigner l'enquête, vous pouvez vous connecter via ce lien dès ouverture de l'année en cours : <https://dep.adc.education.fr/eana/> . La plupart des éléments nécessaires au renseignement de l'enquête se trouvent dans le bilan de positionnement. Lorsqu'il s'agit d'EANA entrant dans l'établissement, le CASNAV49 peut être mobilisé pour collecter les informations sur le parcours antérieur de l'élève (PPRE passerelle CM2-6^{ème} par exemple).

Je sais pouvoir compter sur votre engagement professionnel pour garantir les meilleures conditions d'accueil et de scolarisation aux Elèves Allophones Nouvellement Arrivés dans notre département.

Je vous prie de croire Mesdames, Messieurs les Inspectrices et inspecteurs, les cheffes et chefs d'établissement à l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'Académie

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line and a horizontal line forming a cross-like shape, with a small dot at the end of the horizontal line.

Benoît Dechambre